

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 9 septembre 2026 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Robert Bergeron, Harry Bird, Christine Boutin, Jocelyn Brasseur, Vincent Jarry.

EST ABSENTE : Diane Desjardins

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jocelyn Brasseur, maire suppléant.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Jacques Painchaud est également présent, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Une (1) personne est présente lors de la séance trois (3) personnes y participent à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DU MAIRE SUPPLÉANT

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3) RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC

4) ADMINISTRATION

- a. Ajout de M. Jacques Painchaud comme administrateur principal pour les comptes de la Caisse Desjardins et autorisation de signature.

5) RESSOURCES HUMAINES

- a. Adoption de nouvelles descriptions de tâches des employés et leur intégration dans leurs contrats de travail.

6) VOIRIE

- a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
- b. Paiement de la facture du Groupe Lapalme pour les travaux effectués sur le 1^{er} Rang.
- c. Paiement de la facture d'Excavation L.G. pour les travaux effectués sur le chemin Verdi.
- d. Octroi du mandat de publication des déclarations requis par l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* à Me Alexis Omelchuk.
- e. Acceptation de l'offre de services de Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis préliminaires pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Montagne.
- f. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement-Sécurisation pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Montagne (Massé).
- g. Déneigement du chemin Legendre.

7) URBANISME

- a. Rapport sur les permis du mois d'août présenté par le conseiller responsable de l'urbanisme.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 21 août 2026 et sa présentation par le conseiller responsable de l'urbanisme.
- c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour changer le revêtement extérieur des murs et toiture, changer la fenestration en entier au 29, rue Desautels.
- d. Déterminer les conditions applicables au projet de lotissement des lots situés sur le rang de la Montagne en vertu de l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 (fonds de parc).

8) ENVIRONNEMENT

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 28 juillet 2026 et sa présentation par le conseiller responsable de l'environnement.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport du conseiller responsable de sentiers.
- b. Rapport de la conseillère responsable de la vie communautaire.
- c. Rapport du conseiller responsable de loisirs.
- d. Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'impact territorial (FITM) de la MRC de Memphrémagog pour le projet de la patinoire.
- e. Remplacement de deux membres du Comité consultatif en loisirs et culture.

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- b. Adoption du Règlement 2026-15 abrogeant le règlement 2022-08 et modifiant le règlement 2015-14 sur la sécurité incendie.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

Le maire suppléant, Jocelyn Brasseur, déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant dépose le projet d'ordre du jour.

2026-09-166 **Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Cristine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 août 2026 ;

2026-09-167 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du mois d'août 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT- MRC

Le maire suppléant fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

a. Ajout de M. Jacques Painchaud comme administrateur principal pour les comptes de la Caisse Desjardins et autorisation de signature.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le nouveau directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Jacques Painchaud, à être ajouté aux comptes de la Caisse Desjardins comme administrateur principal ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de M. Jacques Painchaud, la deuxième personne autorisée à signer les chèques est madame Chantal Beaudoin ;

2026-09-168 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'ajout des accès nécessaires aux comptes de la Caisse Desjardins pour Jacques Painchaud à titre de directeur général et greffier-trésorier.

QUE le conseil autorise M. Painchaud à faire la demande pour une Carte Visa Affaires au montant de 2 500 \$.

QUE le conseil autorise l'ajout à la Caisse Desjardins de M. Jacques Painchaud, à titre de personne autorisée à signer les chèques de la Municipalité et ce en date du 3 septembre 2026.

QUE le conseil autorise M. Painchaud à signer tous documents afférents de la municipalité.

QUE le conseil autorise Mme Chantal Beaudoin à signer les chèques en l'absence de M. Painchaud.

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES

a. Adoption de nouvelles descriptions de tâches des employés et leur intégration dans leurs contrats de travail.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la FQM pour préparer une mise à jour des descriptions des tâches des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur et les employés ont consulté ces descriptions et les trouvent adéquates ;

2026-09-169

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité adopte les nouvelles descriptions de tâches des employés et qu'elle les intègre aux contrats de travail respectifs.

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Paiement de la facture du Groupe Lapalme pour les travaux effectués sur le 1^{er} Rang.

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Lapalme a finalisé les travaux de réfection, pavage, drainage et rechargement qui ont été effectués sur le 1^{er} Rang ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie nous a fait parvenir la facture de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce projet sont couverts par un emprunt obtenu en conformité avec les prévisions du Règlement 2026-02 ;

2026-09-170

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité acquitte la facture 01-000913 du Groupe Lapalme, pour un montant total de 571,178,92 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

c. Paiement de la facture d'Excavation LG pour les travaux effectués sur le chemin Verdi.

CONSIDÉRANT QUE Excavation LG a finalisé les travaux de réfection, drainage et rechargement qui ont été effectués sur le chemin Verdi ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie nous a fait parvenir la facture de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce projet sont couverts par un emprunt obtenu en conformité avec les prévisions du Règlement 2025-07 sur la municipalisation du chemin Verdi ;

2026-09-171 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité acquitte la facture numéro 7824 d'Excavation LG, pour un montant total de 150 118,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

d. Octroi du mandat de publication des déclarations requises par l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales à Me Alexis Omelchuk.

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux de municipalisation du chemin Verdi, l'assiette du chemin a été modifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un contrat à la firme d'arpenteurs Ecce Terra pour la préparation des plans avec la nouvelle configuration du chemin, lesquels seront déposés en séance du conseil prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut régulariser la description du lot du chemin au Registre Foncier du Québec, ce qui nécessite la publication de certains avis et déclarations ;

2026-09-172 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Cristine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité mandate Me Alexis Omelchuk pour effectuer les démarches légales pour la publication des documents requis au Registre Foncier du Québec afin d'indiquer la nouvelle configuration du lot du chemin Verdi.

ADOPTÉE

e. Acceptation de la soumission d'EXP inc. pour la préparation des plans et devis préliminaires pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Montagne.

CONSIDÉRANT QUE la planification triennale des immobilisations (PTI) prévoyait des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Montagne, dont le changement était également recommandé par le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera une demande d'aide financière pour la réalisation de ce projet auprès du programme PAVL – volet Redressement ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une soumission de la part d'EXP inc. pour la préparation des plans et devis préliminaires nécessaires pour le dépôt de la demande d'aide financière ;

2026-09-173

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d'EXp inc. pour la préparation des plans et devis pour un montant approximatif de 5 000 \$.

ADOPTÉE

f. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement-Sécurisation pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Montagne (Massé).

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics de la Municipalité, M. Maxime Racicot, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2026-09-174

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jacques Painchaud, directeur général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

g. Déneigement du chemin Legendre.

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du Règlement 16-94 prévoit que la municipalité ne déneige pas le chemin Legendre ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidences ont été construites ces dernières années sur ce chemin municipal ;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens résidant sur le chemin Legendre ont fait la demande à la municipalité de déneiger ce chemin ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente avec les résidents du chemin à l'effet qu'elle fera une année d'essai pour le déneigement, afin de s'assurer que celui-ci puisse s'effectuer en toute sécurité ;

2026-09-175 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité se charge du déneigement du secteur entre le 1^{er} rang et le chemin Robert-Savoie, pendant l'hiver 2026-2027;

QU'elle accepte la soumission de Page & Cie pour un montant total de 6 300 \$ (taxes en sus) ;

QU'elle puisse réviser sa décision de continuer à faire l'entretien d'hiver de ce chemin avant l'hiver 2027-2028.

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et sa présentation par le conseiller responsable de l'urbanisme.

Le rapport des permis émis au mois d'août est présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable du CCU.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU et sa présentation par le conseiller responsable de l'urbanisme.

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 21 août 2026 est déposé par le directeur général et greffier-trésorier et présenté par monsieur Jocelyn Brasseur, conseiller responsable de l'urbanisme.

c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour changer le revêtement extérieur des murs et toiture, changer la fenestration en entier au 29, rue Desautels.

Adresse : 29, rue Desautels

Lot : 5 191 684

Zone : RUR-8

Nature de la demande : Changer le revêtement extérieur des murs et toiture, changer la fenestration en entier.

Année de construction : 1982

Superficie du terrain : 2 252,4 m²

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est considéré comme une unité d'habitation isolée ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement extérieur en vinyle gris foncé, la nouvelle toiture en métal de couleur assortie au revêtement proposé et la nouvelle fenestration à battant de couleur noire sont adéquats et permettent la remise en état du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA ont été étudiés ;

2026-09-176

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour la rénovation du bâtiment situé 29, rue Desautels, lot 5 191 684 selon les documents fournis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

d. Déterminer les conditions applicables au projet de lotissement des lots situés sur le rang de la Montagne en vertu de l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 (fonds de parc).

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 du Règlement de lotissement 2014-06 exige des propriétaires qui font une demande d'approbation d'une opération cadastrale (autre qu'une annulation, une correction, une identification cadastrale d'un terrain déjà construit ou un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots), soit de céder à la municipalité une superficie de terrain égale à 10 % de la superficie du terrain développé comprise dans le plan proposé, soit de verser à la municipalité une somme de 10 % de la valeur anticipée du site après lotissement ou une combinaison de deux.

CONSIDÉRANT QU'une évaluation du terrain vacant situé sur le rang de la Montagne, lots projetés 6 742 499, 6 742 500, 6 742 501, 6 742 502 et 6 742 503, cadastre du Québec a été faite.

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande potentielle du lot 6 742 499 a été établie à 230 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande potentielle du lot 6 742 500 a été établie à 230 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande potentielle du lot 6 742 501 a été établie à 280 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande potentielle du lot 6 742 502 a été établie à 235 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande potentielle du lot 6 742 503 a été établie à 240 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit céder à la municipalité 10 % de la valeur établie par l'évaluateur.

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'exiger le versement des droits de 10 % dans les dossiers inscrits au préambule de la présente résolution, soit un montant total de 121 500 \$.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT
a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du compte-rendu du CCE

Le compte-rendu du comité consultatif en environnement du 28 juillet 2026 est déposé par le directeur général et greffier-trésorier et présenté par M. Jarry.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
a. Rapport du conseiller responsable de sentiers.

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de sentiers, présente le rapport du mois.

b. Rapport de la conseillère responsable de la vie communautaire.

Madame Christine Boutin, conseillère responsable de la vie communautaire, présente le rapport du mois.

c. Rapport du conseiller responsable de loisirs.

Monsieur Robert Bergeron, conseiller responsable de loisirs, présente le rapport du mois.

d. Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'impact territorial (FITM) de la MRC de Memphrémagog pour le projet de la patinoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut bonifier ses infrastructures récréatives, dans la continuité des investissements réalisés au parc municipal, notamment avec la construction récente du chalet du parc du Grand-Bois ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le site dispose uniquement d'une dalle de béton utilisée pour l'installation de la patinoire durant l'hiver ainsi que pour certaines activités estivales ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une toiture permettra une utilisation accrue de cette infrastructure en toutes saisons, laquelle pourra accueillir diverses activités récréatives et sportives, notamment le volleyball, le pickleball ainsi que plusieurs activités communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à des besoins exprimés lors des consultations publiques menées par la municipalité, qui

ont démontré un fort appui citoyen et qu'il s'inscrit également dans notre planification stratégique et contribue à notre vision de développement des loisirs et du tourisme régional ;

2026-09-178

**Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire et dalle multifonctionnelle dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds d'impact territorial (FITM) de la MRC de Memphrémagog;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton à payer sa part des coûts admissibles au projet (au moins 20% des coûts du projet) et à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux;

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton désigne monsieur Jacques Painchaud, directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

e. Remplacement de deux membres du Comité consultatif en loisirs et culture.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut donner une voix aux jeunes au sein du Comité consultatif en loisirs et culture (CCLC), ainsi que mieux intégrer le volet vie communautaire et débiter une réflexion pour le déploiement des fêtes du 90^e prévues en 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE deux membres du CCLC, soit Mme Hélène Sabourin et M. Harry Bird, ont accepté de céder leurs places sur le comité à des nouveaux membres ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3 du Règlement 2026-01 constituant le comité consultatif en loisirs et culture prévoit que les membres de ce comité doivent être nommés par le conseil municipal ;

2026-09-179

**Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil nomme Antoine Brulotte et Christine Boutin comme membres du CCLC.

ADOPTÉE

10.SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

b. Adoption du Règlement 2026-15 abrogeant le règlement 2022-08 et modifiant le règlement 2015-14 sur la sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal du 4 août 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2026-09-180 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2026-15 abrogeant le règlement 2022-08 et modifiant le règlement 2015-14 sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE

11.ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 9 septembre 2026

Fournisseur	Description	Montant
9245-0600 QUEBEC INC.	Tonnes de concassé - chemins	13 483,66 \$
ARCHETYP TECHNOLOGIES	Soutien téléphonie et ordinateur	2 176,72 \$
BILODEAU SARAH	Remboursement frais non-résident pour camp de jour	150,00 \$
BUROPRO CITATION	Fourniture de bureau	600,11 \$
BUROPRO CITATION	Lecture de compteur	1 574,61 \$
CAIN LAMARRE	Honoraires professionnels juillet 2026	2 158,34 \$
CAISSE DESJARDINS DU LAC-MEMPHREMAGOG	Frais transmission dépôt-retrait direct	5,00 \$
CAUCA	Frais de communications	28,79 \$
CHACHA COMMUNICATIONS INC.	Support pour ajout infos pour envoi infolettre	143,72 \$
CLUB TISSUS GRANBY	Tissus recouvrement panneaux salle du Conseil	560,79 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er septembre au 1er octobre 2026	222,48 \$
COMPTE VISA	Achats Visa - Août 2026 (DG)	13,50 \$
COMPTE VISA	Achats Visa - Août 2026 (Administration)	2 794,07 \$
COMPTE VISA	Achats Visa - Août 2026 (Voirie)	1 732,46 \$
CORPORATION LOISIRS ET CULTURE DE SEDB	Aide financière pour le micro-ouvert 2026	2 165,00 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Surveillance des travaux sur le 1er Rang	14 860,52 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Août 2026	1 259,88 \$
ENVIRO5	Vidanges de fosses septiques (7)	10 975,51 \$
ENVIRO5	Vidanges de fosses septiques (21)	8 329,94 \$
ESPACE MUNI	Kit promotionnel pour les municipalités	45,99 \$
Eurofins Environex	Test d'eau citoyens	2 251,33 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage des chemins	2 299,50 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Travaux ponceau - chemin du Lac-Trousers	845,07 \$
EXCAVATION SUMMIT	Déboucher ponceaux chemin de Bolton Centre	931,30 \$
EXCAVATION SUMMIT	Travaux aménagement - parc devant la Mairie	3 073,00 \$
FQM - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Honoraires au 31 juillet 2026	2 348,02 \$

Global Payments Direct inc.	Frais pour terminal Interac - Août 2026	50,90 \$
GOLIAX	Nouvelles signalisation vitesse et arrêts - rue Principale	111,59 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public du 1er au 31 juillet 2026	329,04 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Contrat d'entretien Oct-déc 2026 Aurora	369,37 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Contrat et Formation - Permis en ligne - Territoire	2 322,50 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Contrat entretien - Permis en ligne - sept-déc 2026	232,64 \$
JEAN-SEBASTIEN BRULOTTE	Enlèvement de la Renouée du Japon-4e Rang	758,84 \$
JOANNE BIBEAU	Remboursement abonnement biblio Magog	64,00 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	Collecte d'encombrants	32,86 \$
LCL GÉNIE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	Vérification matériaux - Travaux 1er Rang	5 895,14 \$
LCL GÉNIE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	Récupération de la renouée	18 484,02 \$
LES SERVICES EXP INC.	Surveillance chantier - chemin Verdi	1 662,37 \$
LES SERVICES EXP INC.	Surveillance chantier - Rang Vincent	8 970,35 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Affiche du logo SEDB pour chalet du parc	604,77 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Numéros civiques (5)	186,26 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Panneaux d'affichage	148,32 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	Réparation outils	126,55 \$
MARIE-ÈVE GABOURY-BONHOMME	Remboursement abonnement biblio Magog	64,00 \$
MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST	Forfait semestrielle Mutuelle FQM-2026	1 460,85 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration - Septembre 2026	934,83 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Remboursement excédent subvention 2025 - Mystère du parc	670,50 \$
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	Entente de déneigement 2026 - ch Quatre-Goyette	1 742,28 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	DAS Fédérales - Août 2026	5 215,76 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Traitement encombrants-Sept-Oct 2026	871,88 \$
REVENU QUÉBEC	DAS Provinciales - Août 2026	13 597,06 \$
RICOVA SERVICES INC.	Collecte des matières résiduelles - Juillet 2026	7 692,69 \$
SPA DE L'ESTRIE	Protection et contrôle animalier - Septembre 2026	319,63 \$
VILLE DE WATERLOO	3e versement - Entente intermun brigade régionale	40 567,20 \$
ZONE-ÉCO	Traitement des matières résiduelles	1 590,03 \$
Total		190 105,54 \$

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n’a été effectuée.

2026-09-181

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Cristine Boutin
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte les comptes payés et à payer.

ADOPTÉE

12.AFFAIRES DIVERSES

13.PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-09-182 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Cristine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20h03, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Jocelyn Brasseur
Maire suppléant

Jacques Painchaud
Directeur général
et greffier-trésorier

Je, Jocelyn Brasseur, maire suppléant de Saint-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.